RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Université d'ORLÉANS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU le décret 2017-1334 du 11 septembre 2017 modifiant le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;

VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Droit, Economie, Gestion ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 8 du Master Droit, Economie, Gestion mention Droit public**, au titre de l'année universitaire 2023/2024, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Florent BLANCO** — **Professeur des Universités**

Vice-Président du jury :

- M. Cédric GUILLERMINET — Maître de Conférences

Membres du jury :

- M. François LECOUTRE — Professeur des Universités
- Mme Anne FOUBERT — Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 22 novembre 2023

Eric BLOND